

# VIE SYNDICALE 81



SNUipp Tarn  
2, av Colonel Teyssier  
81000 ALBI

VIE SYNDICALE 81 SNUipp TARN  
2 Avenue Col. Teyssier - 81 000 ALBI

Tél: 05 63 38 44 34  
Fax: 05 63 38 34 28  
E-mail: [snu81@snuipp.fr](mailto:snu81@snuipp.fr)



# P

PRESE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

N° 81 JANV 2005

1.50 €

## SOMMAIRE

- EDITO : tous en grève le 20 janvier ! P 1
- Consigne de grève P 2
- Lettre aux parents
- Les raisons de la grève
- Retraite : parents de 3 enfants
- PACTE
- Calendrier Réunions Publiques

## PERMANENCES

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi  
9h / 12h30 13h30 / 17h

Mercredi 14h / 17h

Tel : 05.63.38.44.34  
Fax : 05.63.38.24.28  
E-mail : [snu81@snuipp.fr](mailto:snu81@snuipp.fr)  
Site : <http://81.snuipp.fr>

## TOUTES ET TOUS EN GRÈVE

### JEUDI 20 JANVIER

à l'appel des Fédérations de la  
Fonction Publique : CGT, CFDT, FO,  
UNSA, FSU, CFTC, Sud Solidaires

- Mobiliser dans l'unité
- Mobiliser pour nos salaires
- Mobiliser pour la Fonction Publique
- à l'appel des Fédérations de l'Éducation Nationale : FAEN - FERC-CGT - FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education
- Pour un plan d'urgence pour répondre aux besoins
- Pour l'abandon de la loi Fillon et l'ouverture d'une véritable négociation pour une loi ambitieuse pour l'avenir des jeunes
- Pour la défense et la qualité du Service Public d'Éducation

### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

10 H , à Albi, Lycée Rascol  
10 H à Castres, Maison des Associations

### MANIFESTATION

14h30, Lices Pampidou , Albi

## « ISOLONS LA PRÉFECTURE »

# GRÈVE NATIONALE UNITAIRE LE JEUDI 20 JANVIER

Un médecin ...

800 millions d'euros  
pour les médecins  
libéraux soit : 8000  
euros par toubib.

... vaut 80 instits

100 euros de plus  
pour un instit en fin  
de carrière

Tous ensemble  
Il est temps de dire NON !

NON à la loi Fillon !

NON à la baisse du pouvoir d'achat !

NON à la casse des services publics !

Alors que Fillon tente de nous faire prendre des vessies pour des lanternes, en invoquant dans sa loi d'orientation, « la réussite de tous les élèves », mais en menant une politique budgétaire radicalement opposée, Dutreil, ministre de la fonction publique se laisse aller en vomissant sa haine des fonctionnaires. La fonction publique, et l'Éducation en particulier sont dans le collimateur.

En effet, dans le cadre européen d'une réduction des déficits budgétaires, tous les moyens sont bons pour s'attaquer aux budgets des services publics : suppressions de postes, dégradation des conditions de travail, précarité accrue, diminution des recrutements, transfert des personnels par la décentralisation.

Nous voulons une autre politique pour l'Éducation Nationale, à l'opposé de la remise en cause des services publics, des attaques contre les statuts des agents, de la baisse du pouvoir d'achat, une autre politique permettant de rendre effective une véritable ambition pour les jeunes.

→ Nous exigeons l'abandon de ce projet de loi d'orientation, et l'ouverture de négociations pour élaborer une loi ambitieuse pour l'avenir des jeunes.

→ Nous exigeons le rétablissement du pouvoir d'achat

→ Nous exigeons une politique des services publics répondant aux besoins de la société.

Les fédérations de l'Éducation FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-EDUCATION, ainsi que les fédérations de la fonction publique CGT, CFDT, CFTC, FO, Sud Solidaires appellent les personnels à se mobiliser avec les parents et les jeunes dans une journée de grève le jeudi 20 janvier 2005. Nous nous inscrivons également dans la mobilisation plus générale Public/Privé du 5 février à l'appel des confédérations.

### La nouvelle année commence dans la lutte !

Au fait, vous avez dit « privilégiés », les fonctionnaires ?

- ▶ Augmentation des prix en 4 ans 12,2 % (chiffre UFC Que-Choisir),
- ▶ Augmentation de l'action Dassault Systèmes 95 %
- ▶ Augmentation de la rémunération globale des patrons du CAC 40 10,3 %
- ▶ Augmentation du pouvoir d'achat des ménages : 0,3 %

JF Gay



## CONSIGNES DE GRÈVE

Qui fait grève ? L'ensemble des enseignant-es, titulaires, non-titulaires, en formation, en stage, et les directrices d'école (ils ne sont ni chef d'établissement, ni fonctionnaire d'autorité) Les grévistes informent les familles dès que possible, et au plus tard la veille par écrit qu'il n'y aura pas de classe. La lettre d'information aux parents peut être confiée aux enfants en prenant les précautions d'usage : pli cacheté ou agrafé, ou remis à la sortie des locaux scolaires. Ils informent également le-la directeur-trice et tous, toutes celles et ceux qui sont concerné-es par l'organisation d'une

activité à laquelle eux ou leurs élèves participent (transport, piscine...). S'il y a des non grévistes, la surveillance des élèves leur incombe. La veille au soir, le-la directeur-trice affichera un tableau des services qui devront être assurés par les maîtres-ses présent-es ( accueil, ré- création, garderie, cantine, étude). Le faire émarger par les non grévistes. Si tous les maîtres-es sont grévistes, l'école est fermée. Apposer une affiche à la porte de l'école annonçant "école en grève, pas de classe". Si c'est le cas, ajouter : "pas de cantine, pas d'étude, pas de garderie". Prévenir le maire.

### MODÈLE DE LETTRE AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Les enseignants seront en grève le 20 janvier. Pourquoi ?

Pour la cinquième rentrée consécutive les enfants seront encore plus nombreux dans les écoles maternelles et élémentaires. Il y aura donc davantage d'élèves dans les classes mais le nombre de création de postes reste très insuffisant : 700 postes pour 45 000 élèves de plus à la rentrée 2005 (soit 1 enseignant pour 64 élèves). D'autre part, les recrutements prévus pour les années à venir ne suffiront pas à remplacer les départs en retraite.

Les choix budgétaires, que nous avons contestés lors du premier trimestre, auront des conséquences sur les conditions de scolarisation des élèves ainsi que sur les conditions d'exercice du métier d'enseignant : ils ne seront pas sans effet sur la réussite scolaire. Le travail des enseignants est devenu plus complexe : nous avons de nouvelles missions comme l'apprentissage des langues vivantes, l'utilisation des nouvelles technologies ... alors même que nous bénéficions de moins de possibilités de nous former.

Les enseignants souhaitent faire évoluer leur métier, travailler autrement et mieux, pour faire vraiment réussir tous les élèves.

Parallèlement, nous subissons, comme l'ensemble des fonctionnaires et des salariés, une baisse de revenus sans précédent depuis 4 ans. L'augmentation du coût de la vie n'est plus compensée.

Les syndicats d'enseignants, avec le soutien de parents d'élèves, demandent l'abandon du projet de loi d'orientation pour l'École proposé par le Ministre de l'Éducation Nationale : ce projet qui a soit dit pour objectif de faire réussir tous les enfants, ne fait aucune proposition de nature à lutter réellement contre l'échec scolaire dès l'école maternelle et élémentaire. Pourtant tout le monde sait que, très tôt, tout doit être mis en œuvre pour prendre en charge les élèves en difficulté et mettre en place des dispositifs d'aide et de soutien.

La qualité de notre école maternelle est aujourd'hui menacée par le manque de moyens. De moins en moins de parents ont la possibilité d'y inscrire leurs enfants dès l'âge de deux ans, quand ils le souhaitent, et dans de bonnes conditions.

En France, la solidarité s'exerce en particulier par l'existence de services publics forts et de qualité : nous y sommes tous attachés notamment en raison du rôle qu'ils jouent dans la lutte contre les inégalités.

A l'image du rôle des parents négligé dans le projet de loi sur l'école, le dialogue social est aujourd'hui en panne : que ce soit sur la future loi pour l'école, sur le budget de l'Éducation Nationale, sur les salaires, aucune discussion réelle n'est possible.

Sur toutes ces questions nous portons pourtant une réflexion et des propositions pour assurer la réussite de tous les élèves et le bon fonctionnement du service public d'éducation. Pour toutes ces raisons, les enseignants seront en grève jeudi 20 janvier.

Nous espérons que vous partagerez notre engagement et que vous nous soutiendrez dans notre action.

## RETRAITES DES FONCTIONNAIRES, PARENTS DE 3 ENFANTS, NOUVEAU RECUL !

La loi de finance rectificative pour 2004, publié au JO du 31 décembre 2004 (merci Papa Noël), comporte à l'article 136 une modification des dispositions applicables pour le départ en retraite des fonctionnaires parents de 3 enfants ou d'un enfant handicapé.

Cet article, issu d'un amendement adopté par le sénat le 20 décembre avec l'accord du ministre Gaymard, n'a fait l'objet d'aucune concertation. Il écarte de fait les pères de famille du droit à cette disposition que leur avait ouvert la jurisprudence européenne. Le dernier alinéa en prévoit que cette évolution législative s'applique à toutes les demandes qui n'ont pas encore donné lieu à une décision de justice. Il va également se traduire par une régression pour de nombreuses femmes.

L'expérience a montré qu'un tel arbitrage, déjà retenu pour la bonification pour enfant accordée aux mères fonctionnaires et étendue aux pères par la jurisprudence Griesmar, a de fait privé aussi des milliers de mères du bénéfice de la bonification.

LeSNUipp et la FSU, avec les collègues concernées n'ont cessé de dénoncer ces régressions et les menaces qui pesaient sur le droit à départ anticipé : elle avait demandé aux pouvoirs publics, lors de sa

journee d'action du 8 décembre, d'organiser une table ronde sur le sujet. Aucune réponse n'a été apportée à cette demande, le gouvernement préférant légiférer en catimini.

En dépit d'une prise en compte partielle de ses interventions par une disposition complémentaire permettant « d'assimiler à une interruption de l'activité toute période n'ayant pas donné lieu à cotisation obligatoire dans un régime de base de retraite », ce vote n'en constitue pas moins un nouveau recul des droits des femmes fonctionnaires en matière de retraite.

Le SNUipp et la FSU déplorent le mépris avec lequel le gouvernement a systématiquement esquivé les questions des organisations syndicales sur ce dossier et dénonce tant le procédé que la décision ainsi prise.

La loi renvoie à la publication de deux décrets en Conseil d'Etat, dont la rédaction peut être déterminante pour un grand nombre de mères de famille. En tout état de cause, la FSU se saisira de la période d'élaboration de ces décrets pour se battre afin de sauvegarder le plus grand nombre de situations et poursuivra son action pour rétablir dans leurs droits les femmes qui ont perdu les bonifications.

## FAIRE GRÈVE : POURQUOI ?

Contre les attaques du gouvernement envers les services publics et ses agents, la remise en cause du droit du travail ainsi que des acquis sociaux, la grève du 20 se situe dans une semaine de lutte pour l'ensemble des salariés.

Après la SNCF et la Poste, c'est l'ensemble de la fonction publique qui sera mobilisé : impôt, santé, communaux, équipement,...

L'extension se poursuivra avec la manifestation du 5 février à l'appel de l'ensemble des confédérations (à part les cadres) qui réunira les forces du secteur public avec celles du privé.

Nous n'avons eu cesse depuis plusieurs semaines de rechercher l'unité la plus large possible pour construire un tous ensemble

Pour :

- ▶ combattre cette loi d'orientation Fillon qui veut mettre en place une école à deux vitesses, qui renvoie l'enfant ou le jeune à la difficulté, voire l'échec et l'exclusion
- ▶ une loi ambitieuse intégrant nos revendications pour la transformation de l'école
- ▶ permettre la scolarisation de tous les enfants
- ▶ permettre une prise en charge plus conséquente des élèves en difficulté scolaire
- ▶ réduire les effectifs par classe
- ▶ permettre les ouvertures de classes partout où c'est nécessaire
- ▶ le recrutement de fonctionnaires à hauteur des besoins pour maintenir et développer les Services Publics
- ▶ une revalorisation salariale et des retraites
- ▶ maintenir le statut du fonctionnaire garant de l'indépendance du service rendu

## RÉUNIONS PUBLIQUES FSU 81, UNSA-EDUCATION 81, SUD EDUCATION

▶ Moins d'emplois dans l'Éducation Nationale =

↳ Dans le Tarn : 60% des enfants de 2 ans scolarisés en 1990,  
30% seulement en 2003/2004

A la rentrée 2005 ?

↳ Dans l'académie de Toulouse : – 350 enseignants dans les lycées et les collèges à la  
prochaine rentrée Et dans le Tarn ?

▶ Transfert des personnels de service et d'entretien des lycées et des collèges au Conseil Général et au Conseil Régional = + 30% d'impôts locaux

Nos députés et nos sénateurs vont voter une nouvelle loi d'orientation qui engagera l'avenir de l'école et l'avenir de nos enfants pour les 15 prochaines années.

Allons-nous vers la fin du Service Public d'Éducation ?  
Venez en débattre avec les députés et sénateurs :

**MARDI 25 JANVIER 2005**

20h30, Maison des associations à Castres

**Jeudi 27 Janvier 2005**

20h30, Amphithéâtre du Lycée Bellevue,  
Entrée Rue Commandant Blanché à Albi

## DEMANTELEMENT DU STATUT DES FONCTIONNAIRES : C'EST PARTI !

*Chère au libéralisme, la casse de la fonction publique (« pas assez fragilisée ... »), passe par le démantèlement du statut de ses agents. De la théorie libérale à la vie réelle, le gouvernement est en passe de réaliser un des vœux du MEDEF, en déréglementant l'accès à la fonction publique.*

Un nouveau mode d'entrée dans la Fonction publique : le projet d'accès aux carrières de la territoriale, de l'hospitalière et de l'Etat (PACTE) a été présenté jeudi 6 janvier aux syndicats. Il se décline en deux versions : le "PACTE juniors" consiste en une formation en alternance, au terme de laquelle le jeune pourra, si le poste l'exige, obtenir un diplôme. Le PACTE "seniors" proposera une formation d'adaptation à l'emploi. À terme du parcours, les titulaires du PACTE passeront un examen professionnel en vue d'accéder au corps ou cadre d'emploi de fonctionnaires correspondant à la formation. Dans un souci de « neutralité du recrutement », les candidatures devront être adressées aux employeurs publics par les missions locales pour l'emploi. Les candidats seront ensuite sélectionnés par une commission « impartiale et diversifiée ». Le parcours sera suivi sous la direction d'un tuteur, et doit déboucher, espère le ministère, sur 20 000 recrutements, essentiellement en catégorie C, pour des corps et des cadres d'emplois définis par décret.

Grand est le risque de voir le PACTE devenir la voie quasi unique d'entrée dans la fonction publique au niveau des agents d'exécution. Le concours qui était l'entrée républicaine, garante de l'égalité de tous et de toutes sera désormais relégué aux oubliettes, laissant place à toutes les dérives clientélistes que l'on peut imaginer.

Mais surtout, le PACTE, nécessite une modification du statut général des fonctionnaires, et constitue un pas de plus dans le démantèlement du statut général de la Fonction publique et son adaptation aux règles de l'idéologie libérale : compétition, mérite, rendement, flexibilité, souplesse, heures supplémentaires...

Rejoignez-nous !

Syndiquez-vous au  
SNUipp-FSU  
Nous restons solidaires